



## Séparation, regagner le domicile

-----  
Par damien2203

Bonjour à tous,

je viens ici au sujet de ma compagne, c'est un peu compliqué, je vous explique.

Ma compagne s'est séparée de son ex cela fait maintenant 1 an et demi ( avec le quel ils n'étaient pas mariés) ensemble ils ont 3 enfants. 9 13 et 15 ans.

c'est ma compagne qui a quitté le domicile conjugale car ça n'était plus vivable (je vous passe les détails), elle avait demandé à plusieurs reprise à son ex de partir, mais ce dernier refusais systématiquement.

je précise qu'ils sont propriétaires d'un corps de ferme à hauteur de 50% chacun (malgré que ce soit la ferme familiale de ma compagne)

Il n'y à pas encore de grosse de jugement concernant la garde des enfants, et à la base ils partaient sur une garde alterné (1 semaine chacun) pour les 2 plus petits et la plus grande souhaitais rester dans la maison familiale (car elle a des chevaux sur place)

ma compagne vit très mal le fait d'avoir ses enfants qu'une semaine sur deux.

Depuis le départ de ma compagne, le crédit immobilier a été payé (plus ou moins par les deux car ils ont un compte commun)

ma question est la suivante:

la situation s'étant dégradée fortement, ma compagne souhaiterait dans l'idéal regagner le domicile conjugal (provoquer le départ de son ex) dans le but dans un second temps de racheter la part de sont ex.

Est elle en droit de le sommer de quitter le domicile afin qu'elle puisse réintégrer ce dernier ?

-----  
Par ESP

Bonsoir

Demander la conservation du logement familial, avec la garée des enfants, c'est quelque chose qui sera tranché par le JAF, c'est pourquoi l'assistance d'un avocat est indispensable.